

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 26/62

Le SEPT OCTOBRE de l'an deux mille vingt-six, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de fêtes sous la présidence de Madame Véronique HAITCE ;

Etaient présents : *Mmes Mireille CAROLI, Marie GAILLARD, Catherine REMIGY, MM, Pierre BARRIE, Christian BERNIAC, Benoît COUTURIER, Arnaud HILLION, Arnaud PEREZ*

Absents excusés ayant donné pouvoir : *Mmes Patricia COGNET à Véronique HAITCE, Sandra MARFAING à Catherine REMIGY, MM Denis VAILLANT à M. Arnaud PEREZ, Kevin AUBARET à Arnaud HILLION, Christian BERNIAC à Benoit COUTURIER*

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir : *Mme Virginie CORMERAIS, M. Laurent ZANDONA*

Date de convocation : 2 octobre 2026

Secrétaire de séance : Benoît COUTURIER

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Objet : Election d'un nouvel adjoint suite à une démission

Conformément à l'article L 2122-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a accepté la démission de Madame Corinne LACOSTE de ses fonctions de 1^{ère} adjointe et de conseillère municipale, par courrier en date du 1^{er} octobre 2026. Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste d'adjoint vacant par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

Madame le Maire propose de maintenir le nombre d'adjoints à 3, conformément à la délibération 26/09 du 21 mars 2026 et de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint. Elle précise que ce dernier occupera le dernier rang dans l'ordre des adjoints, et chacun des autres remontant d'un rang. Ainsi, Monsieur Christian BERNIAC deviendra 1^{er} adjoint et Madame Catherine REMIGY 2^{ème} adjointe.

Elle soumet la candidature de Monsieur Arnaud HILLION.

Les élus procèdent au vote, à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 13

Nombre de bulletins nuls ou blancs : 0

Nombre de votes exprimés : 13

Majorité absolue : 8

Monsieur Arnaud HILLION ayant remporté la majorité absolue, est proclamé 3^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026

Reçu en préfecture le 09/10/2026

Publié le

Berger
Levisault

ID : 031-213102270-20261007-20261007_DE2662-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme en mairie, le 7 octobre 2026.

Fait à Goyrans, le 7 octobre 2026.

Véronique HAITCE



Maire de Goyrans